

# L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLEANS

Mardi, 2 Octobre 1827.

Le brick Trent, cap. Foster, arrivé de New-York, a ramené, au Cap de la Floride, quatre balles de coton, marquées CPB 67; G 8; CPB; la quatrième a des marques illisibles.

## Bureau de la Poste

La malle de Nord, par la voie de la Mobile, sera expédiée deux fois par semaine, savoir: le Mardi et le Vendredi, à 10 heures du matin. La malle de Nord par la voie du Fort Adams, cessera de venir, à dater de ce jour. La malle de l'Ouest continuera de venir, comme par le passé.

## (Microstat.)

Les amis de l'Administration actuelle ont fait connaître qu'une assemblée devait avoir lieu à la Nouvelle-Orléans, le Samedi 13 Octobre, au Café de la Bourse de Hewlett, à 6 heures du soir, pour nommer des délégués qui assisteront à la convention qui doit se réunir au Bâton-Rouge, pour y déterminer quels seront les électeurs de la présidence.

A l'instant où le peuple va exercer le plus beau de ses droits, celui d'élire le chef de la République, il est nécessaire qu'il en sache toute l'étendue et toute l'importance. Mais dans un moment où les passions sont mises en jeu; nous ne pouvons nous dissimuler combien il est difficile d'éviter que l'intrigue ne parvienne à égarer les mieux intentionnés, en scetralisant les votes qu'elle n'aura pu détourner de leur direction; et c'est ce qui nous engage à préciser ici le motif qui a déterminé la Convention du Bâton-Rouge, et celui qui nécessite ici l'assemblée des nombreux amis de l'Administration.

La loi de 1826 a prescrit un mode d'élections assez compliqué pour jeter dans l'erreur ceux qui n'y apporteraient pas une sérieuse attention. Il y est dit que l'état sera divisé en cinq districts électoraux, que chacun nommera, dans la circonscription de son district, un électeur qui en soit résident; et de plus un électeur pris dans chacun des quatre autres districts, de sorte qu'il ne suffira pas, pour faire passer un ticket, que la majorité d'un district se soit réunie pour appuyer son propre électeur, mais il faut encore que les quatre électeurs tirés des autres districts aient aussi la majorité dans l'ensemble des voix. Il en résulte que les amis de l'Administration dans chaque district doivent s'entendre avec ceux des quatre autres, pour former un ticket qui comprenne les cinq électeurs qui, dans les cinq districts électoraux, doivent réunir le plus de voix; et c'est ce qui a nécessité la convocation d'une convention où l'on put convenir d'un ticket général, qui puisse être soutenu dans les cinq districts par tous les amis de l'Administration. Il est indifférent quel soit l'électeur, s'il réunit les voix de son district; car il ne s'agit pas ici d'une place fixe, mais d'un simple mandat qui consiste à donner, au jour prescrit, sa voix pour la Présidence. Il suffit donc que l'électeur présenté pour un district soit d'une opinion sage et d'un caractère invariable, et que l'on ait dans ce district connaissance des quatre autres électeurs qui seront précédés par leurs districts respectifs comme ayant la majorité des voix; car chaque district répondant de son candidat, il importe peu aux quatre autres districts, quel il soit. Il suffit qu'on soit certain qu'il votera dans le sens qu'on se propose. On sait, d'après cela, qu'il importe d'envoyer à la convention des députés d'une opinion respectable, et qui seront chargés de faire connaître, aux députés des quatre autres districts, quel est le candidat qui doit y réunir le plus de votes; et de prendre en même temps connaissance du candidat de chaque district qu'on devra soutenir ici et de contribuer à composer un ticket commun qui devra être soutenu par tous les amis de l'Administration dans les cinq districts de l'Etat. On voit combien il serait inutile de vouloir favoriser tel ou tel ami, par son ticket particulier et qu'en y remplaçant, par un motif quelconque, un seul des candidats convenus on perdrait à coup sûr sa voix. L'essentiel est de se bien pénétrer qu'il ne s'agit pas de voter pour un emploi où le plus ou moins de talents puissent entrer en balance, où l'amitié, les intérêts de famille, l'intérêt particulier soient rien compromis. Il s'agit de nommer un président de son choix; et pour cela, il faut parvenir à être cinq électeurs de la même opinion que soi. Il faut assurer la majorité à son opinion et non à ses amis! Une fois cette base bien posée, bien reconnue, il n'est plus possible que les partisans de l'Administration s'égarer. Ils auront l'as-

surance de déposer leur ticket, qu'il sera le même que celui que déposeront les amis de l'Administration. Et quand bien même on leur demanderait leur vote pour leur propre compte, de voter pour tel ou tel, ils sentiraient que ce serait perdre leur voix et faire tort d'autant à leur parti, sans rien gagner pour l'ami qu'ils auraient cru servir. Nul doute qu'on n'use de tous les subterfuges possibles pour les détourner ou pour les abuser dans leurs choix; mais la marche une fois tracée et adoptée, il ne s'agit plus que de rester ferme dans cette conviction, et de s'opposer à toute tentative de compromission capiteuse qui ne manquera pas d'être produite sous toutes les formes.

C'est aux citoyens à sentir toute la force de ces vérités, et toute la gravité de la circonstance. Il y va du bonheur de la patrie, et si nous ne nous trompons pas dans nos pressentiments, il y va de la liberté de l'Union entière. Nous voyons partout la violence exercée par les partisans de Jackson; l'ordre, public, la liberté individuelle sont compromis chaque jour; et les scènes les plus scandaleuses nous annoncent assez à quel degré d'exaltation on a su porter les partisans de ce parti; et ce que nous en devons redouter quand leur idole sera inaugurée, puisque par avance ils se livrent à des excès dont l'Union n'a pas encore eu d'exemple.

## Nouvelles Politiques.

### Nouvelle importante.

Extrait de New-York Evening Post, 8 Septembre.

### MORT DE MR. CANNING.

Par le navire United States, capitaine Wilson, arrivé hier soir après une traversée remarquable de 32 jours de Liverpool, nous avons reçu des papiers de Londres à la date du 15 Août, qui sont remplis principalement des tristes détails de la mort de Mr. Canning, premier ministre d'Angleterre; perte qui doit en ce moment être particulièrement sentie et déplorée par la nation Anglaise, et que nous croyons malheureusement irréparable, car c'est certainement une perte qui sera également ressentie par tout le monde civilisé.

Pendant la dernière maladie de Mr. Canning, parmi les hommes distingués qui le visitaient constamment et qui montraient la plus grande sollicitude pour le rétablissement de sa santé, nous avons remarqué que le ministre américain était mentionné d'une manière particulière. Nous donnons un extrait des papiers de Londres contenant les détails de ce fatal événement.

### Extrait du London Sun, 11 Août.

Sa M. a fait choix de Lord Goderich, comme son premier ministre, ce qui a causé une satisfaction générale. Sa G. est maintenant occupée à faire tous les arrangements nécessaires à son élévation; mais rien est encore définitivement réglé. Si les talents de sa seigneurie ne sont pas d'une nature assez brillante pour lui attirer les suffrages universels, ils n'en sont pas moins du premier ordre et même supérieurs à tous ceux des hommes aujourd'hui en évidence dans la carrière publique. Mais Lord Goderich possède d'autres qualités qui sont maintenant faites pour le poste élevé auquel il est appelé par son souverain. Il descend d'une famille illustre; il se fait remarquer par ses principes honorables, son intégrité et ses autres qualités; il jouit d'une confiance universelle; il est aimé et estimé de tous les ordres de la société; et sa conduite est généralement regardée comme un grand exemple dans la direction de ses intentions, qui tendent toutes à répandre une gloire favorable sur tous les actes de sa vie.

Il est par conséquent impossible qu'aucun homme public pût entreprendre la tâche difficile qui vient d'être imposée à Lord Goderich dans des circonstances plus favorables, quant à l'étendue de ses qualités personnelles; influencé comme il l'est par ses principes libéraux et sa politique éclairée; politique sous laquelle le pays a acquis récemment une prospérité si rapide. Nous sommes convaincus que S. G. obtiendra la confiance entière de son royal maître dans le poste éminent où il est exalté, et celle du peuple éclairé de ce grand et puissant empire.

## Commercial.

### Marché de Liverpool, 11 Août.

Dans une circulaire de la semaine dernière nous avons estimé l'approvisionnement de coton sur cette place à 375,000 balles, ce devait être 381,000. Les importations de cette semaine ont été de 7,139, et les ventes de 11,900, sans variations dans les prix.

13 Août. Il y a eu une bonne chance de coton la semaine dernière.

Lundi 13, au soir. Samedi le marché au coton a été calme, mais au jour d'hui 1000 balles ont été vendues par les manufacturiers et 1000 par spéculation. Toutes les descriptions américaines aux prix antérieurs.

### Marché de Havre, 2 Août.

Les ventes de coton Louisiana ont été à 17 et 21 sous; les Georgie 16 à 20.

31 Juillet. Notre marché a éprouvé un changement favorable pendant lequel la confiance a semblé ranimer graduellement chez les détenteurs, qui ont en conséquence augmenté leurs prétentions; on peut dire qu'il y a une augmentation d'un demi-sou à un sou et demi sur tous les cotons Américains, les belles qualités recherchées.

### Marché de Havre, 27 Juillet.

Le marché au coton a été actif, à une augmentation d'un demi-sou pour les belles qualités, et aux précédentes cotes pour les qualités inférieures. Les ventes du 10 au 26 inclusivement, ont monté à 5377 balles, aux prix suivants: Géorgie 6 à 18 et 20; Mobile 17 à 18, et Louisiana 17 à 23.

### New-York, 5 Septembre.

Le brick Pioneer est arrivé à Portland, du Havre, d'où il est parti le 28 Juillet, et nous avons des avis commerciaux jusqu'à cette date. Le marché au coton continue à être actif, à une avance d'un demi-sou sur les cinq quarts a été bien soutenu. Les ventes des inférieurs ont été bonnes. Il a été vendu, le 27, 224 balles Géorgie de 18 à 19, et 541 Louisiana de 20 à 23.

### Marché de Liverpool, 2 Août.

Notre marché au coton a été languissant il y a quelques jours, les demandes furent si peu considérables, que nos prix sont demeurés nominaux, comme la semaine dernière; aujourd'hui il y a plus de demandes, à des prix réduits, mais peu de transactions ont eu lieu; les acquéreurs offrent de 5 à 6d pour les Uplands, et à ce dernier prix ils veulent les belles qualités. Les ventes de ces quatre derniers jours, sont estimées à 4000 balles. Les importations de cette semaine excèdent 30,000 balles. Dans les autres productions des Etats-Unis il s'est fait peu d'affaires.

31 Juillet. — Tabac. Nous n'avons eu que des demandes limitées, pendant le mois qui vient de s'écouler, pour toute espèce de tabac, et les prix conséquemment restent être considérés d'une idée plus bas; le commerce a acheté faiblement, et on n'a reçu que peu d'ordres d'achats d'Irlande; d'un autre côté, les demandes pour exporter, ont été entièrement suspendues. Les Georgie et Caroline en feuilles, 2 1/2 à 4d; Kentucky idem, 2 1/2 à 4d.

## Conseil de Ville.

### Samedi, 29 Septembre.

Le conseil assemblé sous la présidence de M. Burthe.

Le maire a lu le journal de la séance de Mardi dernier.

On a lu une communication du conseil de la Banque de l'emprunt de 500,000 francs, et le passage du carré de la Banque d'Etat de la ville. Il communique une lettre de M. Burthe, directeur de la Banque, qui le prévient que Mercredi prochain les directeurs seront disposés à passer un contrat pour cet emprunt.

Après lecture de la communication de M. Burthe concernant le compte rendu de l'année du 3ms. District pour l'élection d'un alderman, en remplacement de M. Cruzat; d'où il résulte que M. J. Rodriguez a eu 90 voix et M. A. Blanc 27.

Sur la proposition d'un membre, un comité est nommé pour examiner les droits de M. Rodriguez. Ce comité s'étant retiré de la salle des séances, pour procéder à l'examen des pièces, a rendu compte de la régularité de l'élection, et dit que le nouveau membre possédait les qualités requises, ce qui a été approuvé; à la suite de quoi M. Rodriguez a pris séance.

M. Canonge—Je prévient le Conseil que le comité des finances doit avoir, Mercredi prochain, une assemblée pour s'entendre avec les directeurs de la Banque de l'Etat de la Louisiane, qui se rendront ici pour assésir les bases du contrat de l'emprunt de 500 mille.

Mr. Burthe—Comme je suppose qu'on doit s'occuper d'abord des affaires entrainées à la dernière séance; et que le rapport que j'avais fait au sujet des créances dues pour la réception du général Lafayette, n'avait pu être discuté faute de quorum, je demande qu'il soit de nouveau soumis au Conseil de Ville.

Le rapport conclut à ce qu'il soit payé une somme de 5565, 85 c. pour la part de la ville, dans les comptes de divers qui ont été approuvés par les membres de votre

conseil. Mais il est d'autres réclamations sur lesquelles j'avais commencé à vous donner quelques renseignements, que je veux continuer à la séance dernière, et que je vais vous exposer de nouveau. Elles concernent deux comptes présentés par les éditeurs de l'Argus et du Courrier, qui ont insisté sur une invitation formelle de l'état et de la ville, pour la réception du général Lafayette. Ces imprimeurs s'étaient préparés à relater dans leurs gazettes les circonstances de cette époque, et ils ont été dérangés dans l'avantage qu'ils en espéraient dans l'intérêt de leur feuille, qu'à l'assurance d'être dédommages par le comité qui retenait ainsi leurs colonnes. Je n'ai pas cru que votre comité fût investi du pouvoir de décider de la validité de cette dette; mais j'ai pensé que je ne pouvais me dispenser de soumettre la question à la décision du Conseil; tel a été l'avis de la majorité du comité; mais je dois ajouter que Mr. Palfrey ne s'est pas rangé à notre avis, et qu'il veut au contraire que nous ne vous soumissions que ce qui avait rapport aux dettes déjà reconnues.

Mr. Palfrey—Je pense que les membres composant la majorité du comité n'ont point agi conformément à leur mission, puisque la résolution qui a créé le comité dont nous étions membres, ne l'avait chargé que d'examiner si les réclamations déjà faites et approuvées par les comités réunis, devaient être payées, et il n'y était nullement question de s'occuper de nouvelles réclamations qui n'ont aucun caractère de validité, et qui ne sont appuyées d'aucune pièce qui prouve que les éditeurs de gazette aient été imprimés au nom des comités réunis. Et je demande la lecture de l'arrêté qui a créé le comité d'examen des réclamations.

Mr. Canonge—Je ne vois pas la raison pour laquelle on nous tirait un arrêté que nous avons nous même présentés pour un mauvais que ce comité se fut occupé d'autres comptes que de ceux déjà approuvés, tandis que des comptes qui ont trait à une grande époque pour la Louisiane seraient exclus de l'examen. Mais le malheur d'être souvent d'un avis différent de Mr. Palfrey; mais ici je ne crois pas devoir m'en rapprocher plus que de coutume. Comment est-il possible de penser qu'un comité, nommé pour examiner les réclamations concernant les dépenses faites pour la réception du général Lafayette, comité, que le Conseil a invité de demander, sans cesse renouvelées, n'a nommé que pour en finir, ait été limité dans ses attributions, jusqu'au point de ne pouvoir parler que de créances approuvées par les membres délégués par les comités réunis. La majorité a rempli son mandat, avec tout le discernement possible. D'un côté je vois des comptes qui n'offrent aucun motif d'objection; d'autre part, je vois des comptes qui paraissent nécessiter l'assentiment du Conseil de Ville. Il n'y a qu'à vouloir être juste pour décider la question. Les éditeurs, comme vous l'a dit Mr. Burthe, pour rendre leur feuille plus intéressante, avaient tout préparé pour se procurer tous les renseignements possibles sur les circonstances que présentait l'arrivée du général Lafayette; intervient un homme, doué d'une qualité officielle, un homme qu'on savait comme vous le savez vous même, être la cheville ouvrière des deux comités! Un de vous en fin, qui engage des imprimeurs à se réunir, dans leurs colonnes, relativement au général Lafayette, qui ne leur soit communiqué par l'organe des comités réunis. C'était bien un ordre pour ces imprimeurs; ils pouvaient croire que, pour rendre les rapports plus agréables au peuple Américain, on souhaitait que les journaux ne se contentassent pas, de qui aurait pu arriver si l'un put voir une chose, tandis que l'autre en avait vu une autre. Conspiration, on nous dit, ils ont sacrifié l'avantage de faire valoir leur gazette en y donnant l'intérêt du moment; ils ont fait plus, ils ont sacrifié un droit! Plus tard on a rejeté leur réclamation, en disant qu'il n'y avait rien d'officiel dans la demande faite. Cependant c'était clair, ils avaient été formellement engagés, et vous avez contracté l'obligation de les payer. C'est leur être un larcin que de rejeter leur demande! Quant au quantum à payer, on dit qu'il y a motif à discuter. Cela peut être; mais quant au fonds, c'est autre chose!

J'ai déjà parlé d'un compte de \$12 dues pour des briques, et je propose un amendement au rapport du comité ainsi conçu: "Qu'il soit payé une somme de \$815, montant des réclamations faites, ainsi répartie—\$365 85 cts pour montant reconnu par le comité; \$350 pour la part de comptes des éditeurs de l'Argus et du Courrier, et d'un compte de briques de M. Carpentier. Je demande l'adoption de cette résolution ainsi amendée.

(La suite au numéro prochain.)